

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

n° 04/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LAMBERT.

Présents : Ludovic LAMBERT, Marie-Claire PELLETIER, Georges CHAMPLONG, Serge MLYNARCZYK, Pauline GAYET, Stéphane GIRARD, Xavier MANEVY, Alexandre ODRU, Audrey ROMANET, Hélène SABOT, Dominique Salles.

Délibération n° 04/2021/01

Objet : Demande de subvention DETR et DSIL

L'étude menée par l'ADEME dans le cadre d'une mission d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics est portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Les travaux envisagés sur le bâtiment communal accueillant la mairie, la crèche Pomme d'Api et un appartement à l'étage, permettent d'obtenir un gain énergétique estimé à 51% en énergie finale et une réduction d'émission de GES de 59%. Le coût des travaux est estimé à 122 400€ HT.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal accueillant la Mairie, la crèche et un appartement ;
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 122 400 € HT ;
- approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, du Département et l'autofinancement ;
- demande à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2021 une subvention de 55 080 € pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune;
- autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Délibération n° 04/2021/02

Objet : Demande de subvention FDEC

L'étude menée par l'ADEME dans le cadre d'une mission d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics est portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Les travaux envisagés sur le bâtiment communal accueillant la mairie, la crèche Pomme d'Api et un appartement à l'étage, permettent d'obtenir un gain énergétique estimé à 51% en énergie finale et une réduction d'émission de GES de 59%. Le coût des travaux est estimé à 122 400€ HT.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- approuve le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal accueillant la Mairie, la crèche et un appartement ;
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 122 400 € HT ;
- approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat, du Département et l'autofinancement ;
- demande au Département dans le cadre du Fonds Départemental d'Equiperment des Communes (FDEC) une subvention de 35% du montant HT des travaux, sachant qu'une demande a été sollicitée auprès de la Préfecture à hauteur de 45%;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune;
- autorise monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 19h15